

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

a l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Séjour de S. A. S. le Prince Souverain en Hongrie.
Départ de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

Arrêté ministériel portant approbation des Statuts d'une Société anonyme.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS :

Deuxième Conférence Hydrographique Internationale (Suite).

JUSTICE :

Discours prononcé par M. le Premier Substitut Gard à l'audience solennelle de rentrée de la Cour et des Tribunaux.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquête de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

Commandeur :

M. le Capitaine de Frégate du cadre de réserve de la Marine Britannique B. G. Spicer-Simson, Secrétaire Général du Bureau Hydrographique International.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,

Le Conseiller d'Etat,

H. LAGOUËLLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la Société de l'Imprimerie Monégasque, présentée par M. Prosper-Léon Rénier ;

Vu les actes en brevet reçus par M^e Eymin, notaire à Monaco, le 16 octobre 1926, contenant les Statuts de la Société, au capital de huit cent mille francs, représenté par mille six cents actions de cinq cents francs chacune ;

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 5 mars 1895, 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;
Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 27 octobre 1926, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Société anonyme dite Société de l'Imprimerie Monégasque est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société, tels qu'ils sont contenus dans le brevet du 16 octobre 1926.

ART. 3.

Les dits Statuts devront être publiés au Journal de Monaco dans les délais et après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux novembre mil neuf cent vingt-six.

Le Ministre d'Etat,

M. PIETTE.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS

Au nom de S. A. S. le Prince Souverain, M^{gr} le Prince Pierre de Monaco a procédé, dans la matinée de jeudi, au Palais, à la remise des insignes suivants dans l'Ordre de Saint-Charles :

M. le Capitaine de frégate Motet, commandant le *Beautemps-Beaupré* : Commandeur ;

M. l'Ingénieur hydrographe principal Pélissier : Commandeur.

* *

Le même jour à midi et demi un déjeuner a été offert aux Congressistes par S. Exc. le Ministre d'Etat.

M. Maurice Piette, entouré de MM. Gallèpe et Louis de Castro, Conseillers de Gouvernement, et de M. Maura, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, se tenaient dans le petit salon de l'Hôtel du Gouvernement où il recevait ses hôtes.

A midi et demi, les convives sont passés dans la Salle du Conseil d'Etat décorée pour la circonstance de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs des Nations représentées.

S. Exc. le Ministre d'Etat avait en face de lui le Vice-Amiral Phaff, Président de la Conférence ; à sa droite, le Commandant Crossley, Vice-Président, et, à sa gauche, le Capitaine Spicer-Simson, Secrétaire général.

Assistaient également à ce déjeuner les Délégués des puissances, les Membres du Bureau Hydrographique et les Commandants et Officiers d'état-major du *Beautemps-Beaupré* et *Alidade*.

Noté en outre : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco ; M. Harada, représentant de la Société des Nations ; le Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique ; le Baron Pieyre, Consul général de France ; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et délégué suppléant de la Principauté ; M. Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; M. Lagouëlle, Directeur du Service des Etudes législatives ; M. Jioffredy, Adjoint au Maire, représentant la Municipalité ; M. Maura, Conseiller d'Etat et Secrétaire général du Ministère d'Etat ; M. Canu, Directeur adjoint au Service des Relations Extérieures ; M. Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel ; M. Fontana, Vice-Président du Conseil National ; le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince de Monaco ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince de Monaco ; M. René Léon, Administrateur-délégué de la Société des Bains de Mer ; M. Fillhard, Vice-Président de la Chambre Consultative ; M. Chauvet, Ingénieur des travaux du Port ; M. Lhotellier, Officier du Port, etc., etc.

Au champagne, S. Exc. M. Piette a pris la parole et, dans une improvisation aussi heureuse de forme que de pensée, a souhaité la bienvenue à ses hôtes. Il a exprimé la joie et le légitime orgueil qu'il éprouvait à accueillir, au nom du Gouvernement Princier, les Délégués des Puissances qui avaient choisi Monaco pour le lieu de réunion de leur deuxième Conférence. En termes émouvants, il a évoqué la foule innombrable des victimes de la mer

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain est arrivé le 27 octobre à Keszthely où il est l'hôte de S. A. S. le Prince Festetics.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre de Monaco ont quitté la Principauté par la route, dans la matinée de dimanche.

Leurs Altesses Sérénissimes se rendent en Hongrie.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 501.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grands Officiers :

M. le Contre-Amiral de la Marine Néerlandaise J. M. Phaff, Président du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ;

M. le Contre-Amiral du cadre de réserve de la Marine des États-Unis d'Amérique A. P. Niblack, Directeur du Bureau Hydrographique International.

qui dorment sous l'azur des flots à des profondeurs dont certaines échappent encore aux investigations de la sonde. A cette pensée, a-t-il ajouté, un hymne d'admiration et de reconnaissance monte de ses lèvres vers les Savants dont les travaux tendent à diminuer les périls de la navigation et à défendre les marins contre la malice des éléments et la malice des hommes. S. Exc. le Ministre d'Etat a ajouté qu'il était sûr d'être le fidèle interprète des hydrographes et des marins réunis autour de lui en rappelant la mémoire du Souverain qui avait voué aux choses de la mer toute la part de son activité que ne réclamaient pas les soucis du pouvoir. La grande figure du Prince Albert I^{er} plane sur les assemblées de la Conférence et en inspire les travaux.

Après un hommage rendu au souvenir de l'Auguste défunt, le Ministre invite ses convives à porter avec lui la santé de S. A. S. le Prince Souverain, de S. A. S. la Princesse Héréditaire, de S. A. S. le Prince Pierre et lève son verre en l'honneur des Chefs d'Etat de toutes les nations représentées.

Puis dans un toast plus intime, S. Exc. M. Piette rappelle combien les marins, dans leur vie aventureuse et vagabonde, restent attachés à leur foyer. Il les montre conservant pieusement dans leur étroite cabine, à côté des cartes marines, le portrait des êtres qui leur sont chers et il termine en buvant aux marins et à leurs familles.

M. le Contre-Amiral Phaff, s'exprimant avec beaucoup de sûreté en français, a répondu au Ministre d'Etat. Il l'a remercié au nom des congressistes des belles et bonnes paroles qu'il avait eues pour eux. Quand il a été décidé que la Conférence se tiendrait à Monaco, a-t-il dit, on a parlé aux Délégués de la clémence du ciel, de la douceur du climat, de la beauté enchanteuse des rives de ce pays merveilleux qu'on appelle si justement la Côte d'Azur. Mais on ne pouvait leur faire prévoir l'accueil si bienveillant, l'hospitalité si fastueuse qu'ils recevraient des Souverains et du Gouvernement de Monaco. Leur surprise et leur enchantement n'en ont été que plus vifs. L'Amiral tient à s'en faire l'interprète et prie les convives de se joindre à lui pour boire à la prospérité de la Principauté de Monaco et à son Gouvernement.

* *

Une soirée de gala a été offerte en l'honneur des Membres de la Conférence hydrographique dans la Salle de Théâtre du Casino de Monte-Carlo.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre de Monaco recevaient dans Leur loge :

Le Contre-Amiral Phaff, Président du Comité du Congrès hydrographique international; le Contre-Amiral et M^{me} Niblack; M. le Baron Pieyre, Consul général de France; M. Pittalis, Consul d'Italie; M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} Benedetti; M. le Préfet d'Imperia et la Comtesse Bodo; M. l'Ingénieur hydrographe général E. Fichot; M. le Capitaine de vaisseau, Délégué des Etats-Unis d'Amérique, Vice-Président du Comité du Congrès hydrographique international, et M^{me} W. S. Crosley; M. le Capitaine de vaisseau H. P. Douglas, C.M.G., Délégué de la Grande-Bretagne; M. le Capitaine de frégate Motet, commandant le *Beautemps-Beaupré*; M. le Capitaine de frégate C. Baldi, Délégué de l'Italie; M. l'Ingénieur hydrographe principal Péliissier; M. le Lieutenant de vaisseau Auboyneau, commandant l'*Alidade*; Miss Naish; M. Bord de Pierrefite, Chambellan de S. A. S. le Prince Souverain; M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre.

Tous les autres Délégués des Nations et Membres du Bureau hydrographique prirent place dans les loges officielles dont les honneurs étaient faits par S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat de la Principauté; M. Eugène Marquet, Président du Conseil National; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. A. Médecin, Maire, et furent

reçus pendant l'entr'acte par LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre de Monaco.

Les hautes personnalités de la Principauté et de la région emplissaient la salle qui offrait un aspect des plus brillants.

Deux films d'un grand intérêt ont été présentés : l'un consacré au Musée Océanographique; l'autre, la Croisière Noire, qui retrace la magnifique expédition Citroën à travers le continent africain.

* *

La journée de vendredi a été consacrée aux travaux de la Conférence.

Le samedi, à midi et demi, un déjeuner a été offert par la Municipalité de Monaco dans la salle Louis XV de l'Hôtel de Paris.

M. Alexandre Médecin, Maire, présidait, ayant à sa droite, S. Exc. M. le Ministre d'Etat, et, à sa gauche, M. Spicer-Simson, Secrétaire Général de la Conférence.

Les Délégués des Nations et les Contre-Amiraux Phaff et Niblack, Directeurs du Bureau Hydrographique, assistaient à ce banquet et avaient pris place à la table d'honneur où l'on notait également M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, S. G. M^{gr} Clément, et les hautes personnalités du Conseil d'Etat, du Conseil National, du Corps Consulaire accrédité, de la Municipalité et les principaux fonctionnaires.

Au champagne, M. A. Médecin, Maire, prononça le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Délégués,
Messieurs,

C'est avec un sentiment de haute et légitime fierté que le Conseil National et l'Assemblée Communale, représentants officiels de la population monégasque, ont accueilli, il y a quelque cinq ans, la création d'un Bureau Hydrographique International dans la Principauté.

Aujourd'hui, les représentants les plus autorisés des grandes nations maritimes se sont réunis pour consacrer et rendre définitive, par une collaboration étroite, par la coordination judicieuse des apports individuels, une œuvre qui a, dès les premiers jours, affirmé une vitalité robuste, espoir de lendemains féconds.

Il ne m'appartient pas de disserter sur l'importance, la nature et la qualité de vos travaux. Vous me permettrez, cependant, puisque je serais impuissant à les décrire et à les analyser, de rendre, à vous tous qui avez su faire de l'hydrographie une science, un solennel et public hommage !

L'humanité qui se débattait dans les ténèbres de la préhistoire et qui, avide d'un avenir meilleur, marchait vers la lumière, s'est instinctivement dirigée vers la « Thalassé » d'Homère, vers la mer aux flots retentissants. En construisant un bateau, l'homme est devenu le maître de l'Univers.

Et sur cette mer aux routes innombrables reliant les peuples, on a vu flotter les vaisseaux des nations héroïques qui emplissent encore l'histoire du tumulte de leurs richesses et de leurs exploits. Le rostre des trirèmes décidait de la suprématie entre peuples rivaux et la Victoire de Duilius a marqué la ruine de Carthage et l'apothéose de la République Romaine.

Et sur ces mers qui tantôt roulent des vagues monstrueuses et tantôt viennent doucement mourir sur les grèves, sur ces mers, symbole de douceur et de violence, on aperçoit — à côté des vaisseaux construits pour les combats, les navires marchands qui transportaient les aromates de l'Orient, les soieries de Tyr et les blés dont les épis blonds avaient mûri sous le soleil ardent de la Sicile, grenier de la Rome antique ! Et sur ces mers s'élançèrent les navigateurs hardis qui ont créé des villes nouvelles : Port-Hercule, Niké et Massilia, et qui plus tard iront, pilotes sublimes, découvrir un continent nouveau.

Et tous ces navires, depuis le vaisseau de haut bord jusqu'à l'humble barque de pêcheur, sont à la merci de la roche traîtresse qui, sous le flot placide, guette une proie vivante : le naufragé.

Il a fallu jalonner ces routes incertaines, tracer dans l'immensité liquide des voies sûres et praticables, jeter la sonde dans les abîmes. Le marin ne doit plus être la victime expiatoire, sacrifiée à Neptune, dieu des Océans.

Vous travaillez, Messieurs, pour que dans les villes et dans les bourgades qui se dressent face à la mer, sur les rivages, il y ait moins de veuves et moins d'orphelins.

L'œuvre du Bureau Hydrographique International devait être certainement féconde, puisqu'un illustre marin l'Amiral Sir John Parry a coordonné ses forces naissantes, puisque sa lourde succession a été recueillie par l'Amiral Phaff qui continue la glorieuse tradition des Tromp et des Ruyter.

Est-ce notre ciel toujours pur, notre végétation luxuriante, nos rives sur lesquelles se joue mollement le flot; est-ce les charmes attirants d'une Principauté toujours accueillante qui ont déterminé votre venue ?

Ce qui vous a réunis, Messieurs, et je le proclame hautement, c'est la volonté de rendre un suprême hommage au Prince Albert I^{er} qui a vécu sur la mer, qui

l'a aimée passionnément, qui a voulu et qui a su lui arracher ses secrets. Sur vos travaux son souvenir semblait planer pour les rendre plus féconds et plus lumineux.

Et, à côté de l'ombre du Prince-Savant, se dressaient vivantes et robustes, deux grandes figures. L'une, c'était la pensée du Prince Louis, du Prince-Soldat qui se penchait sur vos efforts, parce que vous luttiez contre le naufrage, c'est-à-dire contre la mort, cette mort brutale dont il a connu toutes les horreurs sur les champs de bataille. L'autre au milieu de vous, le Prince Pierre qui aime la science, qui aime les arts, qui aime la beauté sous toutes ses formes, qui a su, par la création d'un Comité de Conférences, ranimer la vie intellectuelle de la Principauté et qui a su, Messieurs, en présidant vos travaux, personnifier l'illustre famille des Grimaldi, dont le Palais se dresse comme un symbole au-dessus de ces flots dont nous ne connaissons que les caresses parce que vous avez pu en discerner et en écarter les dangers.

Messieurs,

Levons nos verres en l'honneur de LL. AA. SS. le Prince Louis, la Princesse Héréditaire, le Prince Pierre et Leurs Augustes Enfants.

M. le Contre-Amiral Niblack répondit, en français, au nom du Bureau Hydrographique et des Membres de la Conférence. Il remercia la Municipalité de son aimable invitation et porta un toast en son honneur.

* *

M. le Maire de Monaco a adressé une certaine quantité de vin blanc et rouge pour les équipages des deux navires français *Beautemps-Beaupré* et *Alidade*, venus dans le port de Monaco, à l'occasion de la Conférence d'Hydrographie.

Le Commandant Motet a adressé à M. Alexandre Médecin la lettre ci-après :

« Profondément touché de la gracieuse attention de Monsieur le Maire et du Conseil Communal pour les équipages de la mission hydrographique, je vous prie d'accepter l'expression de mes plus vifs remerciements, ainsi que ceux des équipages ».

JUSTICE

La Vie académique du Président Rose

(1675-1701)

DISCOURS

prononcé par M. le Premier Substitut Gard

EXCELLENCE,
MONSIEUR,
MESSIEURS,

Le Président Toussaint Rose, marquis de Coye, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils, Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, Président en sa Chambre des Comptes de Paris, naquit à Provins le 3 septembre 1615 et non en 1611 comme certains l'affirment. La date de sa naissance n'est pourtant point douteuse puisque son acte de baptême a été retrouvé. Voici d'ailleurs l'extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Ayout de Provins pour le mois de septembre 1615 : « Le samedi cinquième jour, huit heures du soir, a été baptisé Toussaint, fils d'honorable homme Étienne Rose et de Marie Joly. Le parrain honorable homme M. Jacques Graillet, procureur du roi en l'élection, et (la marraine) Edmée Torailier, femme de M. Edmond Baizola, greffier du baillage de Provins; le dit honorable homme Graillet lui a imposé le nom. Signé : Graillet, Edmée Torailier, Moïssy (prêtre). »

Le père du futur académicien Étienne Rose avait été anobli grâce à la recommandation de Mazarin. Ses armoiries étaient « d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même ».

Après avoir été chez les Harlay, Rose fut attaché au Cardinal de Richelieu, puis au Cardinal de Retz et enfin au Cardinal de Mazarin dont il devint le Secrétaire particulier. En 1660, ce ministre le pourvut d'une charge de Secrétaire du Cabinet du Roi avec survivance pour son fils. Aux gages de 1.200 livres par an, Rose servait par quartier avec MM. Bartet, Talon et Galland. Mais vis-à-vis de ses collègues il avait le privilège d'avoir seul la plume, il était donc en fait

l'unique secrétaire du roi. Ayant la confiance absolue du Souverain, Rose jouissait à la Cour d'une très grosse influence. Il imitait l'écriture et la signature de Louis XIV au point que certains autographes du monarque pourraient être contestés.

En 1661, il fut nommé Président à la Chambre des Comptes de Paris, et en 1680 surintendant des eaux et forêts pour les domaines de S. A. R. le Duc d'Orléans. Cette dernière charge lui rapportait environ 4.000 livres. Il semble l'avoir conservée jusqu'à sa mort malgré l'Ordonnance de 1669 interdisant le cumul.

Très attaché à sa ville natale, Rose s'y était marié. Il avait, en effet, épousé Madeleine de Villiers, fille de l'avocat au Parlement Claude de Villiers qui appartenait à une vieille famille de Provins. Cette ville possède d'ailleurs dans ses archives un portrait de son illustre compatriote. C'est une gravure du temps, très soignée, mais qui malheureusement a été coupée et remargée. Au bas de ce portrait se trouve le blason de Rose, de chaque côté duquel l'historiographe de la ville, l'abbé Pasquier, a ajouté les vers suivants de sa composition :

Rose, le secrétaire et l'ami de son Roi.
De son pays fût l'honneur et la gloire :
D'obliger sa patrie il se fit une loi ;
Sa patrie en retour doit chérir sa mémoire.

De Jules Mazarin il aida les projets,
Du plus grand des héros il eût la confiance ;
Jamais Provins dans ses meilleurs sujets
N'admira tant d'esprit, de vertu, de science.

Rose avait une très grande admiration pour Louis XIV, et Racine, avec qui il était lié d'amitié, s'en moquait un peu. Un jour Rose reçut une visite à Boileau qui était malade, lui transmettait les conseils du Souverain sur son état de santé, et ajoutait : « Soyez persuadé qu'après Dieu, le Roi est le meilleur médecin du monde. » — « Il faut lui savoir gré, disait à ce sujet Racine, d'avoir bien voulu mettre Dieu avant le Roi. »

Il lui arriva un jour une malheureuse aventure. Pendant un voyage de la Cour la voiture de Rose eût un accident, et ce dernier pour continuer son voyage fut obligé de prendre un cheval. N'étant pas très bon cavalier, Rose fut, à un moment donné, renversé par sa monture dans un fossé plein de boue. Sur ces entrefaites passa le carrosse de M. de Duras. En entendant les cris de Rose, qui, de dessous son cheval, demandait une aide pour sortir de cette fâcheuse position, ce seigneur mit la tête à la portière, et au lieu d'aller lui porter secours, se mit à rire en disant que ce cheval était bien délicieux de se rouler ainsi sur les roses. Heureusement pour lui, il fut secouru peu après par le Duc de Coislin qui, plus charitable que de Duras, le prit avec lui dans son carrosse. Rose fut d'autant moins porté à pardonner sa cruauté à de Duras, que le soir même au coucher du roi, ce dernier raconta l'aventure à toute la Cour.

Puisque nous avons rapporté un jeu de mots au sujet de Rose, contons-en un autre. Sur la fin de sa vie, Rose avait marié sa petite-fille à Portail, avocat du Roi au Châtelet, et qui devait devenir plus tard Premier Président au Parlement de Paris et membre de l'Académie française. Des questions d'intérêts divisaient les deux époux. La jeune femme qui avait une fortune bien plus considérable que celle de son mari ne se gênait pas pour dire qu'au lieu d'entrer dans quelque bonne maison, elle était tout simplement demeurée au portail.

Terminons enfin l'examen de ce côté de la vie de Rose, en citant ce curieux portrait de lui, tracé par Saint-Simon : « Rose était un petit homme, ni gras, ni maigre, avec un assez beau visage, une physionomie fine, des yeux perçants et pétillants d'esprit, un petit manteau, une calotte de satin sur ses cheveux presque blancs, un petit rabat uni presque d'abbé, et toujours son mouchoir entre son habit et sa veste : il

disait qu'il était là plus près de son nez. Il était fort riche et fort avare, mais c'était un homme de beaucoup d'esprit, qui avait des saillies et des réparties incomparables, beaucoup de lettres, une mémoire nette et admirable, et un parfait répertoire de cour et d'affaires ; gai, libre, hardi, volontiers audacieux ; mais à qui ne lui marchait point sur le pied, poli, respectueux, tout à fait en sa place, et sentant extrêmement la vieille cour ».

Rose qui devait devenir, en 1675, membre de l'Académie française, n'avait alors rien publié. Sans titres littéraires, quelles raisons avaient motivé son élection ? Il les donne lui-même dans son discours de réception en s'exprimant ainsi : « La bonté avec laquelle il plaît au Roy de me souffrir auprès de Luy, et peut-être le généreux souvenir qui vous reste de quelque témoignage superflu de ma bonne volonté, ont eu beaucoup plus de part que ma propre considération au précieux don que vous me faites ».

Quels étaient donc ces témoignages de bonne volonté ?

En l'an 1667, après la Campagne des Flandres pour prendre possession de ce qui était échu à la reine Marie-Thérèse dans la succession de son père, le roi d'Espagne, Louis XIV fut à son retour à Versailles harangué selon l'usage par les Compagnies supérieures. Rose profita de cette occasion pour demander et obtenir du Souverain que l'Académie française jouisse du même privilège. Voici d'ailleurs comment, d'après Perrault, les choses se seraient passées : « Le Roi jouait à la paume à Versailles, et après avoir fini sa partie, se faisait froter au milieu de ses officiers et de ses courtisans, lorsque M. Rose qui le vit en bonne humeur et disposé à entendre raillerie lui dit ces paroles : « Sire, on ne peut pas disconvenir que Votre Majesté ne soit pas un très grand prince, très bon, très puissant, et très sage, et que toutes choses ne soient très bien réglées dans son royaume. Cependant j'y vois régner un désordre horrible dont je ne puis m'empêcher d'avertir Votre Majesté. — Quel est donc, Rose, dit le Roi, cet horrible désordre ? — C'est, Sire, reprit M. Rose, que je vois des Conseillers, des Présidents et autres gens de longues robes, dont la véritable profession n'est pas de haranguer, mais bien de rendre justice au tiers et au quart, venir vous faire des harangues sur vos conquêtes, pendant qu'on laisse au repos, là-dessus, ceux qui font profession particulière de l'éloquence. Le bon ordre ne voudrait-il pas que chacun fit son métier, et que MM. de l'Académie Française, chargés par leur institution de cultiver le précieux don de la parole, vinssent vous rendre leurs devoirs en ces jours de cérémonie où Votre Majesté veut bien écouter les applaudissements et les cantiques de joie de ses peuples sur les heureux succès qu'il plaît à Dieu de donner à ses armes ? — Je trouve, Rose, dit le Roi, que vous avez raison ; il faut faire cesser un si grand désordre, et qu'à l'avenir l'Académie Française vienne me haranguer comme le Parlement et les autres Compagnies supérieures. Avertissez-en l'Académie et je donnerai ordre qu'elle soit reçue comme elle le mérite. »

À la suite de cette décision, et après la conquête de la Franche-Comté, en 1668, l'Académie se rendit en corps à Saint-Germain pour haranguer le Roi. Le grand-maitre des cérémonies vint la chercher dans la salle des ambassadeurs où elle s'était assemblée et la conduisit à la chambre de Louis XIV. Le Secrétaire d'Etat de la maison du Roi la présenta au Souverain et le Directeur en exercice prononça un discours qui plut beaucoup au Roi.

Après la mort de Monseigneur Séguier, survenue le 22 janvier 1672, l'Académie se préoccupa de trouver en son remplacement un nouveau protecteur. La Compagnie songea d'abord à Colbert, mais quelques académiciens pensèrent

qu'il serait peut-être possible de s'adresser au roi. Mézeray alla alors trouver Rose qui était Secrétaire du Cabinet du Roi et lui fit part de son dessein. Il trouva auprès de ce dernier le meilleur accueil. Rose, après avoir approuvé et loué le projet, lui donna tous conseils utiles pour le faire aboutir. Mézeray fit alors part de son désir à Colbert et à Monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, qui exerçait à ce moment les fonctions de Directeur de la Compagnie. L'un et l'autre se montrèrent favorable et le Directeur sut obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Le 12 mars 1672, l'Académie se transportait en corps à Versailles pour en remercier le Roi. Introduite dans la chambre du Souverain, auprès de qui était le Dauphin, par de Saintôt, maître des cérémonies, le Directeur Monseigneur de Harlay fit un compliment au Roi auquel ce dernier répondit très favorablement. Après cette réception, le Secrétaire perpétuel Conrart nous apprend que le marquis de Dangeau, qui était l'un des quarante qui la composaient alors, « convia la Compagnie à dîner en son hôtel et qu'elle y fut traitée somptueusement ».

Après avoir résolu d'une façon si heureuse le choix d'un nouveau protecteur, l'Académie française avait une autre difficulté à vaincre. Elle devait quitter l'hôtel Séguier où elle se réunissait depuis de longues années, et trouver un autre logement. Grâce au Président Rose et aussi à Colbert, l'Académie française se vit offrir par Louis XIV un appartement. On avait d'abord songé à la bibliothèque du Roi, mais le choix se fixa en définitive sur le Louvre. La Compagnie fut établie dans les deux salles du rez-de-chaussée qui portent aujourd'hui, dans le musée de sculpture moderne, les noms de Puget et de Coustou. La salle la plus vaste servait pour les séances publiques, et la plus petite, qui est à la suite de la première, fut employée au travail du dictionnaire. L'Académie devait garder ce logement jusqu'à la révolution.

Grâce encore en partie à l'intervention de Rose, l'Académie obtint du roi une somme de 7.000 livres par an. Trois cents livres servaient pour les menus besoins de la Compagnie, bois, bougies, journées de copistes, gages pour une morte-paye du Louvre. Trois cents autres livres étaient affectées aux frais d'une messe chantée que l'Académie faisait dire toutes les années, le jour de la Saint-Louis, pour la fête du roi. Les six mille quatre cents livres restant permettaient de donner aux académiciens des jetons de présence. Il y en avait quarante par séance qui étaient répartis entre les présents. Chaque jeton valait 32 sols et représentait, d'un côté, la tête du roi avec ces mots « Louis le Grand » et de l'autre côté, une couronne de laurier avec ces mots « A l'immortalité » et autour « Protecteur de l'Académie Française ». En nature, l'Académie reçut une pendule, un registre couvert de maroquin pour ses délibérations et des écritoires. La bibliothèque fut fondée, et le roi donna tous les livres doubles de sa propre bibliothèque, soit environ 660 volumes.

Dans le courant de l'année 1675, l'Académie perdait deux de ses membres, le Secrétaire perpétuel Conrart et l'avocat Jean Balleddens. Il était naturel que la Compagnie jetât les yeux sur Rose pour remplir une des places vacantes et le remercier ainsi des éminents services qu'il lui avait rendus. Le lundi 25 novembre 1675, les Académiciens se réunissaient au nombre de 25, et après avoir élu Mézeray secrétaire perpétuel, procédait à l'élection de deux nouveaux membres. Le mode d'élection était beaucoup plus compliqué que de nos jours, où un seul scrutin suffit, l'agrément du Chef de l'Etat étant devenu une simple formalité. Ce jour-là, la Compagnie procéda d'abord au premier scrutin, dit des billets. Chacun des 25 académiciens présents déposa un billet contenant le nom du candidat de son choix,

puis le Directeur, l'abbé Régner-Desmarais, le Chancelier, l'abbé Furetière, et un évangéliste tiré au sort, qui, en l'espèce, fut l'abbé Fléchier, se retirèrent dans une autre pièce pour opérer le dépouillement. Celui-ci terminé, le bureau retourna dans la salle des séances et le Directeur déclara que l'historien Géraud de Cordemoy et Rose avaient eu dans les deux scrutins les suffrages requis pour être admis à la proposition, c'est-à-dire à l'agrément du Roi. Conformément à l'usage, on ne fit alors connaître que le nom du candidat qui avait obtenu le plus de suffrages. On procéda ensuite au second scrutin, dit des ballottes. Chaque académicien recevait une boule blanche et une boule noire. Pour une admission il fallait que le nombre des boules blanches recueillies dépassât les deux tiers des membres présents. On ballota d'abord sur de Cordemoy qui avait eu le plus de suffrages, et ensuite sur le Président Rose. Le scrutin fut favorable à l'un et à l'autre, et l'abbé Testu se chargea d'en aviser Rose.

(A suivre.)

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Cerutti Jules, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique dans une cabine des halles et marchés de Monte-Carlo, pour la torrification des cafés.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 4 novembre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 4 novembre 1926.

Pour le Maire :

Un Adjoint, TH. GASTAUD.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience des 19 et 21 octobre 1926, a prononcé les jugements suivants :

D. A.-G.-G., sans profession, né le 1^{er} avril 1878, à Gènes (Italie), domicilié à Varazze (Italie) et résidant à Monaco. — Emission frauduleuse de chèque non provisionné : vingt-quatre heures de prison et 1.500 francs d'amende.

Une femme s'étant dite P. M., épouse M., âgée d'environ vingt-six ans, actuellement sans domicile ni résidence connus. — Vol : trois ans de prison et 50 francs d'amende (par défaut).

R. J.-M., maçon, né le 10 février 1902, à Nice, sans domicile fixe. — Port d'arme prohibée : un mois de prison et 50 francs d'amende. Prononcé la confiscation de l'arme.

AGENCE ROUSTAN
3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Cession de Droit au Bail (Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 5 octobre 1926, enregistré, M. J. VASSELON, commerçant, demeurant 25, avenue de la Costa, a cédé à Mme veuve CAPPELLETTI, commerçante, demeurant également 25, avenue de la Costa, tous ses droits dans le bail qui lui avait été consenti d'un magasin et de ses dépendances, sis dans l'immeuble de l'hôtel de Russie, à Monte-Carlo, avenue de la Costa.

Avis est donné aux créanciers de M. Vasselon, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu par les parties à l'Agence Roustan, 3, boulevard des Moulins, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 4 novembre 1926.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un octobre mil neuf cent vingt-six, enregistré ;

MM. Giuseppe, dit Oreste, ALLOLIO et Mario-Silvio-Giuseppe ALLOLIO, frères, demeurant 13, rue de la Turbie, à Monaco, ont acquis :

De M. Vincenzo NOBBIO et M^{me} Marie-Catherine CASSINI, son épouse, demeurant n^o 13, rue de la Turbie, à Monaco ;

Le fonds de commerce de restaurant, chambres meublées, marchand de vins en gros et en détail, qu'ils exploitaient 13, rue de la Turbie, à Monaco, sous la dénomination de *Restaurant d'Italie*, dans des locaux dépendant d'un immeuble appartenant à M. Jean-Charles Campora.

Les créanciers de M. et M^{me} NOBBIO-CASSINI, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 4 novembre 1926.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

Vente aux Enchères publiques

Le jeudi 4 novembre 1926, à 14 heures, à la villa de France, 22, boulevard de l'Ouest, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, et notamment : chambres à coucher, salle à manger, commodes, canapés, fauteuils, glaces, coffre à bois ancien, meuble chinois, buffet italien, commode Louis XV, tapis, rideaux, vaisselle, etc.

Au comptant, 5% en sus des enchères.

L'huissier : SOCCAL.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

Vente aux enchères publiques

Le lundi 8 novembre 1926, à 14 heures, à la villa de France, 22, boulevard de l'Ouest, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un superbe mobilier moderne comprenant : salons, salles à manger, chambres à coucher, grandes armoires à glace, lustres, rideaux, vitrines, pendules, tables, fauteuils, chaises, glaces, vaisselle, verrerie, etc.

Au comptant, 5% et 17% en sus des enchères.

L'huissier : SOCCAL.

Exposition : Dimanche 7 novembre, de 14 à 16 heures.

Société Monégasque d'Électricité

Société Anonyme au Capital de 675.000 francs,
Siège social à Monaco,

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque d'Électricité sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 23 novembre 1926, à 14 h. 1/2, 5, avenue du Coq, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
Lecture des rapports des Commissaires des Comptes ;
Approbation des comptes de l'exercice 1925-1926 et des répartitions du solde du compte de Profits et Pertes ;
Nomination d'Administrateurs ;
Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leurs honoraires ;
Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-trois juillet mil neuf cent vingt-six, enregistré,

Entre la dame Marie-Joséphine GAUTHIER, veuve en premières nocces du sieur Auguste Douglazet, et épouse en secondes nocces du sieur François-Marie-Joseph-Auguste Desfeux, boulanger, demeurant à Monte-Carlo ;

Et, 1^o le dit sieur François DESFEUX, boulanger, demeurant à Monte-Carlo ;

2^o le sieur Antoine ORECCHIA, expert-comptable, demeurant à Monaco, pris en sa qualité de syndic de la faillite Desfeux et Dumont ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Déclare la dame Marie-Joséphine Gauthier, séparée de biens d'avec le sieur François-Marie-Joseph-Auguste Desfeux, son mari avec toutes les conséquences de droit ;

« Commet M. Henry, juge suppléant du siège, pour procéder à la liquidation des droits et reprises des parties. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 825 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 29 octobre 1926.

Le Greffier en chef : JEAN GRAS.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n^o 838.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant, L. AURNELIA. — Imprimerie de Monaco, 1926.